

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle} NIVERLET, libraires;
A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année.

CHRONIQUE LOCALE.

Une correspondance adressée de Vienne, le 14 août, à la Gazette de la Bourse, de Berlin, annonce comme chose positive que, par suite de l'intervention du cabinet autrichien, et conformément aux vœux du roi Ferdinand, les relations diplomatiques sont sur le point d'être rétablies entre Naples et les cours de Londres et de Paris, sur le même pied qu'aparavant. Nous laissons au correspondant autrichien la responsabilité de cette nouvelle.

« Dans une des dernières séances du parlement anglais, le ministre de la guerre avait déclaré que deux des régiments en garnison au Cap de Bonne-Espérance allaient être dirigés sur les Indes. Nous apprenons que des dépêches du gouverneur de l'établissement du Cap annoncent qu'on s'attendait à une reprise d'hostilité de la part des Caffres, et que la colonie avait, pour sa défense, besoin de toutes ses ressources militaires. » (Le Pays.)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Trieste, 20 août. — Les nouvelles de Constantinople du 15 apprennent que M. de Thouvenel et M. de Boutenief ne sont pas partis.

M. Murray a réclamé auprès de la Perse l'évacuation immédiate de Hérat.

Il semble ne plus y avoir d'obstacle à la nomination du général Kalergis en qualité d'ambassadeur de Grèce à Paris. Le roi Othon a accordé une audience au général. — Havas.

Le Ministère de la guerre publie l'avis suivant : Paris, le 18 août 1857.

D'après les ordres de l'Empereur, et suivant le vœu de la commission supérieure de la dotation de l'armée, un projet de loi, préparé par le ministre de la guerre, vient d'être soumis à l'examen du conseil d'Etat, à l'effet de restreindre, entre frères, beaux-frères et parents jusqu'au 4^e degré, la substi-

tution de numéros autorisée par la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, et maintenue par celle du 26 avril 1855 sur la dotation de l'armée, comme pour le remplacement.

Ce projet sera présenté au Corps-Législatif dès l'ouverture de la session prochaine, de manière que les dispositions en soient appliquées à la classe de 1857.

Cet avis est donné aux familles, afin que, prévues longtemps à l'avance, elles se tiennent en garde contre les menées pratiquées en contravention à la loi par des agents de remplacement, et dont elles pourraient être victimes.

C'est par erreur que des journaux ont annoncé que le projet d'une Caisse générale des assurances agricoles avait rencontré des difficultés au conseil d'Etat et qu'il allait être soumis aux conseils généraux.

Le conseil d'Etat n'a point encore délibéré sur ce projet. Les travaux qui ont absorbé les derniers jours de sa session l'ont obligé de renvoyer à la rentrée des vacances la délibération sur les assurances agricoles.

Les conseils généraux ne sauraient être appelés à délibérer sur un projet dont le conseil d'Etat est saisi. Mais, interprètes des besoins de leurs départements, ils peuvent, comme sur toute autre question d'intérêt général, exprimer un vœu sur le projet d'une Caisse générale des assurances agricoles, et constater ainsi l'accueil fait à ce projet par les populations rurales. ERNEST DRÉOLLE.

Voici la lettre que M. de Lesseps a adressée aux présidents et aux membres des conseils généraux et des chambres de commerce : Paris, 12 août.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la question du percement de l'isthme de Suez.

Dans l'état où se trouve actuellement cette en-

treprise, qui a déjà reçu l'approbation des principales corporations commerciales et municipales de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Italie et de la Hollande, je considère que l'expression d'un vœu nettement formulé et adressé par vous au gouvernement de l'Empereur serait très-utile au succès d'une œuvre si importante pour les intérêts généraux de la civilisation, ainsi que pour le développement de l'industrie et du commerce français.

Permettez-moi, Messieurs, de compter sur votre bienveillant et patriotique concours.

Je vous transmets plusieurs exemplaires de l'enquête commerciale que je viens de faire dans les principales villes de la Grande-Bretagne, et d'un recueil contenant le jugement de la presse européenne sur les récentes déclarations de lord Palmerston relativement au canal maritime de Suez.

Veuillez agréer, Messieurs, les assurances de ma haute considération.

FERD. DE LESSEPS,

Ministre plénipotentiaire, président fondateur de la Compagnie universelle du canal de Suez.

EXTÉRIEUR.

TUNIS. — Le Sémaphore nous apporte des détails sur les troubles dont la ville de Tunis a été récemment le théâtre, et qu'une dépêche télégraphique avait annoncés. La dépêche avait parlé à tort d'hommes tués. Personne n'a péri; mais les faits n'en sont pas moins d'une haute gravité, d'après le récit du Sémaphore :

« Tunis, 11 août.

» Dimanche, à dix heures, un israélite de nos amis eut une dispute avec un Maure hors de la porte de la Marine. Ce dernier, à bout de raisons, se mit à accuser son adversaire d'avoir blasphémé la foi musulmane, moyen commode d'appeler sur lui l'animadversion du peuple. Une rixe s'en suivit. Le jeune frère de notre ami vint à son secours; mais

— Allons, nous voilà seuls, parle, dit le gouverneur, j'ai hâte d'entendre ton premier mot. — J'ai une faim de loup, et voudrais bien souper... Y a-t-il moyen de souper, ici? — Je vais te faire donner plus de coups de bâton que tu n'as de cheveux sur la tête, insolent. — Si cela pouvait me remplir l'estomac, j'accepterais; mais je crois le régime peu nourrissant, et je refuse.

Dessalines frappa du pied avec colère; on ne lui avait pas parlé avec ce sans-gêne depuis qu'il avait brisé sa chaîne, depuis que d'esclave il était devenu tyran. Il frappa sur un verre avec un couteau qu'il tenait à la main par précaution, et regarda le capitaine en dessous.

— Vous appelez quelqu'un? demanda Meynard. — Oui, pour t'envoyer à la potence. — Hum! voilà un bel accueil pour un messager d'amour... — D'où viens-tu? — Des Tamarins. — Son Excellence désire quelque chose? demanda un gros nègre qui apparut affublé d'une livrée grotesque. — Que veux-tu, manger? dit Dessalines s'adressant à Meynard. — N'importe quoi, pourvu que ce soit bon... Allons, mon garçon, fouille un peu partout à l'office; je me contenterai de ce que tu auras de mieux.

Le gouverneur se mit à rire, s'efforçant de cacher ainsi la colère que lui inspirait l'outrecuidance de son hôte.

Le laquais se retira et revint bientôt escorté de marmittes qui portaient une pile d'assiettes, des ragouts, des viandes rôties, des poissons et des bouteilles.

— Mettez là tout ce bagage, dit Meynard, et allez-

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

Dessalines se laissa prendre à la feinte indifférence de la mulâtresse, et jeta un bruyant éclat de rire.

— Pauvre Jérémie! dit-il s'adressant à ses aides-de-camp: avez-vous vu comme la balle de ce coquin de Français l'a foudroyé.

L'état-major du gouverneur fit chorus à la gaieté du maître; Juliette promena sur les lâches qui l'entouraient un regard d'hyène; mais elle prit assez d'empire sur elle-même pour ne trahir par aucune question imprudente le trouble qui l'agitait.

— Voici ce qui s'est passé, reprit le général: Jérémie a été tué hier d'un coup de fusil par ce soldat blanc que le dictateur a confié à ma garde. — Est-il mort? demanda Juliette avec fermeté. — Quand on a le front traversé par une balle, ma chère, on ne peut que mourir... Jérémie n'a pas souffert.

Un officier entra brusquement et interrompit le gouverneur:

— Excellence, dit-il, un blanc, un capitaine français vient de se présenter au quartier-général, et demande à vous parler sans retard. — Un blanc! un capitaine français! Et depuis quand la province est-elle infestée de ces gens-là... Qu'on saisisse cet homme et qu'on le fusille. — Oh! oh! il paraît que le général Dessalines n'y va pas de main morte, dit Meynard qui, pour entrer dans la salle

où le gouverneur achevait son orgie, avait été obligé de colleter deux gardes placés en faction devant la porte; j'ai demandé à vous voir, Excellence; mais du diable si j'ai sollicité la faveur que vous m'accordez si facilement. — D'où viens-tu? qui es-tu? que me veux-tu? — Trois questions fort simples auxquelles je répondrai lestement quand nous serons en tête-à-tête; je suis venu causer avec vous, mais non causer avec tout le monde; faites évacuer cette salle, et nous serons tout-à-fait à notre aise.

Dessalines, surpris de cette étrange visite, allait donner ordre qu'on satisfît aux exigences du capitaine lorsqu'il se ravisa.

— Tu veux sans doute m'assassiner? dit-il; qu'on le fouille. — L'idée ne m'en est pas venue, je dis même qu'elle ne me viendra pas... Fouillez-moi tant qu'il vous plaira, je n'ai pas d'armes.

Meynard s'abandonna de bonne grâce aux perquisitions des aides-de-camp, qui visitèrent ses habits avec autant de soin que de dextérité.

— Maintenant, qu'on nous laisse, dit le général, enlevez tous ces couteaux, desservez la table et commandez en mon nom qu'on distribue cinquante coups de fouet aux officiers de service pour avoir souffert qu'un étranger arrivât jusqu'à moi sans mon autorisation.

Juliette, profitant de l'arrivée du capitaine et du mouvement qu'elle avait occasionné, s'était esquivée lestement; les aides-de-camp ne se firent pas répéter l'ordre du général et disparurent, laissant Dessalines et Meynard en présence.

aussitôt les Maures se précipitèrent en masse sur les deux israélites qui furent fortement battus et eurent beaucoup de peine à se tirer des mains de ces furieux. Les deux frères se réfugièrent dans la Bourse, où en ce moment-là se trouvaient seulement quelques groupes de juifs, et un petit nombre d'Européens. Ces pauvres gens furent attaqués à coups de bâton et fort mal traités. On m'assure qu'il y a eu environ soixante personnes blessées plus ou moins grièvement. Les Maures ne se bornèrent pas à commettre ces méfaits. Ils ont saccagé la Bourse européenne, brisé tout ce qui s'offrait à eux, et incidemment fait main basse sur une somme de 1,500 fr. appartenant au directeur et provenant des encaissements des frets.

« Cette scène déplorable avait attiré une foule immense qui s'exaspérait par ses propres excès et ne parlait de rien moins que d'en finir avec les Européens. Ceux-ci se sont tous retirés dans leurs maisons, en proie à de vives alarmes. Enfin après deux heures pendant lesquelles la violence a eu libre carrière, la force armée est arrivée, les Maures ont été chassés de la place de la Bourse et la tranquillité a été rétablie.

« Aux premiers bruits de l'émeute, M. Rousseau, vice-consul de France, a réclamé énergiquement auprès des autorités locales de mettre fin au désordre. Il a envoyé un exprès à M. le consul général qui se trouvait à la Marsa, pour l'informer de ce qui se passait. On assure que, sur les réclamations du représentant français, plusieurs arrestations ont été opérées.

« Vous devez comprendre qu'au milieu de l'agitation qui règne, nous ne sommes pas sans inquiétude. Des bruits fâcheux circulent : on dit que le Bey a adressé une circulaire aux consuls pour leur annoncer qu'il se réserve le droit de faire arrêter les Européens par sa police et de les traduire devant les magistrats du pays. Si la nouvelle est exacte, il faudra plaindre les malheureux étrangers qui seront conduits devant le Dolatry, à travers les rues.

« Du reste, si je suis bien informé, le Bey ne se dissimulerait pas la fâcheuse impression qu'a produite en Europe l'exécution du charretier israélite. Ses agents essaient de donner à cet égard le change à l'opinion. Tout récemment son *caïd-nessim* (trésorier), israélite riche et influent, a réuni les rabbins et les notables juifs de Tunis et leur a demandé, au nom du Bey, un écrit signé par eux et de nature à attester qu'il est bienveillant pour les israélites... Ce fonctionnaire leur a conseillé, en outre, de ne jamais adresser aux journaux d'Europe des renseignements sur des faits tels que la sentence du *chaara* sur l'émeute du 9.

« Dans cette réunion, les plus belles protestations de sympathie envers les juifs ont été faites au nom du Bey, mais il est probable que si le *caïd-nessim* réussit à obtenir les signatures qu'on réclame, ce ne sera pas tout-à-fait de bonne volonté qu'elles seront données. D'ailleurs, personne n'ignore ici les grandes intrigues qui s'agissent et la terreur qui règne parmi toute une classe de hauts fonctionnaires. Un seul fait vous donnera une idée de la situation des choses dans nos régions gouvernementales. Le

juif supplicié était un des meilleurs serviteurs de ce même *caïd-nessim*, qui demande à ses coreligionnaires une attestation destinée à prouver que le gouvernement tunisien est bon pour les israélites. Je n'en dirai pas d'avantage sur un sujet qui m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise d'ajouter, en terminant, que le Bey est mal conseillé, et qu'au lieu d'agir d'après les inspirations de deux ou trois hypocrites qui le poussent à commettre de grandes fautes, il serait bien mieux d'écouter les avis désintéressés du digne représentant de la France et des autres consuls, qui voudraient le voir entrer, pour son honneur et pour la prospérité de son pays, dans la voie de la civilisation et du progrès. »

Le *Journal du Havre* donne l'extrait des nouvelles reçues par le dernier courrier des Antilles.

A la date du 28 juillet, la fièvre jaune continuait de sévir sur les équipages, dans nos deux colonies, et particulièrement à la Martinique.

« On signale, dit le *Journal du Havre*, l'arrivée d'un nouveau convoi de travailleurs africains à bord du *Phénix*. Ce dernier avait quitté la côte d'Afrique avec 296 émigrants; il en est mort 14 durant la traversée, qui a été de trente-neuf jours. D'autre part, l'avis à vapeur *Achéron*, commandé par M. Fleuriot de Langles, lieutenant de vaisseau, revenant de Cayenne, a amené à la Basse-Terre des immigrants indiens.

« On écrit en outre de cette dernière ville, le 24 juillet : « Le vapeur de l'Etat *le Fulton*, venant de France et apportant un million en or pour la colonie, est resté hier quelques heures sur la rade de la Basse-Terre; après avoir déposé à terre son chargement, il est reparti immédiatement. Dans la même journée, il a rencontré le trois-mâts *l'Olympe*, capitaine Estebé, en détresse. Tout le monde était malade à bord; il n'était plus possible de manœuvrer; le *Fulton* l'a remorqué jusqu'à la Basse-Terre, où il est arrivé à dix heures du soir. Ce matin, un homme est mort, un autre est très-mal. La fièvre jaune s'est déclarée à bord le jour même du départ.

« L'épidémie avait beaucoup perdu de son intensité à Saint-Thomas, au départ du *Magdalena*. Mais le 29, à huit heures et demie du soir, le feu a éclaté au Grand-Carénage, dans les chantiers de MM. A. Sembet et C^{ie}, et a consumé tout leur dépôt de charbon, leur magasin de bois de construction, ainsi que deux autres maisons voisines. On évalue la perte à 6 ou 7,000 gourdes.

« Une goëlette a apporté à Saint-Thomas la nouvelle que le steamer *Barcelona* était arrivé dans la capitale de Porto-Rico, avec une somme d'environ un million de gourdes, dans le but de faire disparaître de l'île la monnaie connue sous le nom de *macoquine*, et à cet effet un délai de huit jours avait été fixé pour faire rentrer toute celle qui était en circulation.

« Par la voie de Saint-Thomas, nous apprenons aussi que la partie nord de la république Dominicaine était en pleine révolution. Le Sibao et Santiago (Porto Plata) se sont déclarés indépendants du gouvernement du président Baez, qui, suivant eux, aurait visé à la ruine du pays par une émission de 20 millions de papeletas qu'il venait de faire

dans cette partie de la république, et ce, en vue de son intérêt personnel. Il faut attendre les détails pour être fixé sur le véritable caractère de cet incident, dont la conséquence, jusqu'à présent, est un nouveau déchirement pour ce malheureux pays. »

FAITS DIVERS.

Un décret de l'Empereur a comblé tous nos vœux, disent les *Tablettes de Rochefort* :

Ce décret décide qu'un bassin à flot sera construit au port de commerce de Rochefort, et affecté à son exécution les droits de navigation en rivière et le demi-droit de tonnage. Indépendamment de ces taxes que l'Etat abandonne, un crédit de 400,000 fr. sera accordé sur les fonds du ministère des travaux publics pour faire face aux dépenses, qui sont évaluées à 800,000 fr.

Le bassin se composera de deux parties, dont l'une occupera l'emplacement du Port-Marchand et l'autre sera contiguë à la gare du chemin de fer; dispositions qui permettront de débarquer à peu de frais les marchandises nécessaires aux approvisionnements de la ville et celles destinées à être emportées par la voie ferrée.

Les travaux seront entrepris en 1858.

Le projet est complété par l'adjonction des terrains de la Vieille-Forme aux dépendances du terre-plein des quais.

— La conquête de la Kabylie va déterminer la création d'une nouvelle subdivision militaire en Algérie.

— Le *Times* présente, au sujet des affaires de l'Inde, l'observation suivante :

« L'insurrection actuelle, dit-il, a éclaté le 10 mai dernier, la nouvelle nous en est parvenue en Angleterre le 27 juin; les renforts destinés à y mettre un terme sont partis vers la fin de juillet et arriveront dans l'Inde au commencement de novembre. Il s'écoulera un intervalle de temps avant que cette insurrection militaire ne soit punie d'une manière efficace, c'est-à-dire depuis le milieu de mai jusqu'au mois de novembre. Mais, avec le télégraphe électrique et la route par Alexandrie, une pareille insurrection aurait pu être anéantie vers le milieu ou la fin du mois dernier, par les troupes qui sont parties d'Angleterre après la nouvelle de l'événement. »

— Les actionnaires de la Société du Télégraphe électrique sous-marin de la Méditerranée, apprendront avec plaisir qu'on a embarqué à Londres, sur le navire à vapeur *l'Elba*, le nouveau câble sous-marin qui doit être déposé entre Cagliari et Bône dans le courant du mois d'août. *L'Elba* a dû partir de Londres le 12 août, et doit arriver le 25 à Cagliari. Le *Mozambano*, vapeur royal piémontais, et un brick de la marine française, ont été mis au service de MM. Newal, de Londres, qui se trouvent déjà en ce moment à Cagliari, pour faire enfin réussir l'établissement de cette importante ligne télégraphique. Le chevalier Bonelli, directeur des télégraphes, assistera à cette importante opération, dont le succès paraît presque certain.

vous-en. Eh! un couteau, s'il vous plaît; je n'ai pas pour habitude d'attaquer les plats avec mes dents.

Dessalines ordonna d'un geste à ses gens de sortir.

— Comment, général, vous voulez que je découpe cette volaille avec les ongles? — Ce sera moi qui te servirai... un couteau est une arme. — Alors, Excellence, veuillez me faire passer les deux ailes de ce chapon, je vais, en attendant, déguster votre vin. — J'espère enfin que tu parleras... qu'y a-t-il de nouveau aux Tamarins? — Rien que je sache... Ah! saperlote! ce bordeaux est exquis. Êtes-vous jamais allé à Bordeaux, général?

Stupéfait de tant d'impudence, Dessalines laissa tomber sur la nappe l'aile de chapon qu'il venait de découper.

— A un autre, dit Meynard; votre nappe est sale, et j'aime à manger proprement. — La corde qui te pendra sera toute neuve, coquin! s'écria le général frémissant de colère. — Je vous di-ais donc, reprit le capitaine en coupant avec sa fourchette une dalle de thon mariné, je vous di-ais donc que j'arrive des Tamarins, réponse à votre première question : d'où viens-tu? J'ajoute que je me nomme le capitaine Meynard, réponse à votre seconde question : qui es-tu? Je veux vous dire que vous êtes un heureux homme, réponse à votre troisième... — J'aime les réponses plus précises : arriver des Tamarins; s'appeler le capitaine Meynard et me féliciter de ce que je suis un heureux homme; il n'y a pas dans tout cela un mot qui puisse l'empêcher d'être pendu. — Allons, j'ai voulu savoir si vous aviez l'humeur gaie, si vous aimiez à rire; je vois qu'il n'en est rien, général, Dieu merci!

— Dieu merci! pourquoi? — Parce qu'il va être question entre nous de choses graves, et qu'une tête légère ne mériterait pas qu'on lui confiât des secrets importants.

Dessalines, flatté par cette première cajolerie de Meynard, fit le gros dos à la façon des chats que l'on caresse; le capitaine saisit ce stupide tressaillement de la vanité de son hôte, et il n'hésita plus à se lancer à travers les écueils de sa mission. Il fallait que ce brave officier joignît à l'audace la plus téméraire autant de sang-froid que d'intelligence, pour conserver sa présence d'esprit dans ce moment critique. Dessalines était ambitieux, et il ressentait pour Nancy de Cardonne une passion sauvage, véritable appétit de bête fauve; mais il était lâche par-dessus tout, et, découvrant dans le capitaine français un embaucheur, il y avait gros à parier qu'il le livrerait à ses bourreaux pour s'en faire un mérite près du dictateur, dont la sévérité l'épouvantait. Meynard, sans se plonger dans ce gouffre de réflexions où se noient toujours les hommes indécis, attaqua brusquement le taureau par les cornes, c'est-à-dire que, selon l'expression populaire et proverbiale, il lui cassa le nez à coups d'encensoir.

— Vous êtes, Excellence, reprit-il, le premier général du monde nouveau; si je ne dis pas de l'ancien monde, c'est que je suis Français et bon patriote, c'est que le général Bonaparte est, pour moi, comme un dieu des armées. — En effet, je ne reconnais que Bonaparte au-dessus de moi, risposta Dessalines en écarquillant ses gros yeux hébétés. — Tout ce qui porte épée de ce côté

de l'Océan ne vous va pas à la cheville; Toussaint-Louverture le premier; nous savons cela parfaitement, en France. — Ah! on me connaît en France? — La preuve en est que je suis ici, moi, l'aide-de-camp du capitaine-général Leclerc qui, sous peu, enverra plus de boulets sur le sable de Saint-Domingue qu'il n'y a de grains de sel dans la salière que voilà. — Nos canons sauront répondre. — Oui, parlez-moi de vos canons, ils sont jolis! — Et ta tête sera notre première bombe à l'adresse de tes amis. — Passons à un tableau plus agréable, Excellence, et ne nous fâchons pas dès le premier mot... Êtes-vous sûr que nous puissions causer sans être entendus... n'y a-t-il pas là, derrière vos portes, aucune oreille d'espion?

Dessalines se leva, s'assura de la discrétion de ses valets, et revint s'asseoir.

— Parle, dit-il, et parle sans crier; nous sommes seuls. — Général, vous êtes le premier du pays par le courage, par le génie, par le talent, et vous végétez au second rang; vous souffrez qu'un malotru étende son sceptre immoral sur un vaste territoire où la Providence veut que vous ayez un trône... C'est trop d'abnégation, trop de modestie, trop d'oubli de vous-même; le général Bonaparte, dont le regard d'aigle plonge sur l'univers, est mécontent de votre humilité; il ne peut souffrir plus longtemps un pareil désordre, et il veut remettre ici chaque chose et chaque homme à sa place. — Qui donc a pu parler de moi à Bonaparte? demanda le gouverneur gonflé comme la grenouille de la fable. — La gloire, Excellence, la renommée, la victoire. N'êtes-vous

CHRONIQUE LOCALE.

Nous ne publierons les noms des Lauréats de l'École Mutuelle, que mardi prochain, mais nous dirons dès aujourd'hui que cette distribution ne l'a cédé en rien aux distributions qui l'ont précédée. Il y avait là, comme ailleurs, grande affluence, et il n'est personne qui n'ait admiré la bonne tenue des enfants. Les efforts de M. Choyer, le directeur, n'ont pas été inutiles, et ceux des sous-maîtres n'ont pas été perdus. Cette école est, au dire de tous, parfaitement dirigée, parfaitement tenue. Saumur est heureux de voir ses deux écoles communales répondre aux vœux et aux sacrifices de l'administration.

Cette année, les souscripteurs des Courses recevront, à la Mairie, des cartes de Carrousel, selon la demande qu'ils auront faite, et l'une des tribunes de la ville leur sera particulièrement réservée.

L'ouverture de la chasse est fixée : dans le département de Maine-et-Loire, au 5 septembre; dans Indre-et-Loire, et la Vienne, au 1^{er}; dans la Sarthe, au 7 septembre.

Voici les noms des lauréats de l'École des Frères, que nous n'avons pu donner jeudi.

PETITE CLASSE. — Jules Griffon, Eugène Rouiller, André Bougreau, Jules Petit, Alfred Marcelly, Charles Lamoureux, Anatole Lelong, Georges Gouby, Charles Vialet, Raymond Boret, François Drussé, Baptiste Monnier, Abel Lambert, Emile Geneveau, Edouard Chalibert, Frédéric Lamoureux, Joseph Guilhou, Auguste Perrault, Eugène Pithon, Alexandre Papin, Auguste Boret, Alexandre Jalambic, Prosper Bigeard, Léon Gareau, Auguste Leroux, Arthur Pécheux, Henri Vata, Léon Cleyet, Arthur Gilbert, Paul Gelgent, Jules Pivron, Gustave Vallet, Paul Guillemet, Jules Dray, Auguste Galereau, Jules Richard, Adolphe Tavault, Raymond Gilbert, Félix-Boileau, Aril Choisteau, Joseph Carré, Paul Girard, Joseph Ducrahan, Abel Gabillard, Eugène Mauffray, Mocard, Henri Delaunay, Jules Ribault, Frédéric Chevalier, Jules Givar, Alexandre Gasnault, Jean Brillouin, Emile Rivière, Emile Dabillot, Jules Régné, 1 prix.

TROISIÈME CLASSE. — Fernand Pasquier, 3 prix; Joseph Touché, 2; Henri Jahan, 2; Sébastien Mollay, 2; Jules Régner, 2; Adolphe Moudon, 2; Auguste Morin, 2; Louis Cholet, Eugène Guyonard, Alfred Champ, Edouard Belliard, Jules Bourgeon, Victor Ruesche, Célestin Dauzon, Eugène Vaillot, Emile Saumureau, Joseph Laporte, Victor Savoia, Emile Gabillard, Emile Tessier, Armand Jamin, Louis Rivain, Henri Piau, Ernest Loinguer, Louis Gasnault, Albert Bodson, Henri Pelou, Edouard Prudhommeau, Eugène Blain, Edouard Moron, Emile Laborde, Jules Chevalier, Henri Rémy, Victor Gelineau, Joseph Davy, Adolphe Maronillard, Alexandre Hamel, Henri Bourreau, Jean Bourgeon, Armand Huberdeau, Charles Besson, Frédéric Têtedoie, Paul Deval, Albert Léger, Baptiste Dupuis, Paul Archelais, Théophile Collet, Henri Bertrand, Arthur Piasard,

Hippolite Lesoin, Louis Drussé, Alphonse Brunet, Jules Bourrel, Henri Guichou, Emile Lannay, Jules Travailard, Jules Guédon, René Robin, Lucien Braillard, Charles Dutertre, Ferdinand Meunier, Jules Ouvrard, Adolphe Chailloux, Albert Boret, André Moreau, Charles Juteau, François Godemèche, Joseph Frementeau, 1 prix.

SECONDE CLASSE. — Eugène Granger, 5; Emile Leguen, 3; Baptiste Goduchant, 3; Henri Charnod, 5; Eugène Tulasne, 4; Charles Ménager, 3; Ernest Saucet, 4; Honoré Vata, 3; Michel Pimparé, 3; Henri Pasquier, 2; Charles Piau, 2; Ernest Clavier, 2; Fernand Tarode, 3; Albert Gouby, 2; Alexandre Offray, 2; Paul Moreau, 2; Louis Vaucelle, 2; Jules Enodeau, 2; Auguste Voyer, 2; Edmond Carré, 2; Joseph Brard, 2; Auguste Voyer, Louis Goubert, Lucien Bigarré, Henri Meunier, Emile Delaunay, Alfred Jutard, Florent Drouard, Emile Renouvel, André Piau, Charles Gasnier, Léaude Coulon, Clément Gondoin, Léon Eveno, Etienne Boismard, Paul Douau, Emile Dupuis, Auguste Faisan, Valéry Carré, Abel Garreau, Louis Pichery, Charles Riendonant, Alexandre Legarec, Pierre Bodin, Albert Landelle, Camille Lourdaul, Henri Meurier, Edmond Vigneau, Frédéric Panoier, Louis Goubert, 1 prix.

GRAND CLASSE. — 2^e Cours. — Ernest Tortu, 5 prix; Léon Tarode, 4; Charles Duffaud, 5; Ferdinand Frentzer, 4; Victor Gauguin, 3; Christophe Luzé, 3; Frédéric Ferrand, 3; Alexis Arriau, 1; Jules Ballu, 4; Ludovic Robin, 2; Paul Picoau, 3; Gustave Doussain, 2; Raymond Fouché, 2; Jules Viau, 1; Jules Lorrain, 3; Louis Girard, 1; François Fisac, 2; Baptiste Jouy, 1; Emile Germeau, 2; Paul Egrillard, 1; Henri Maréchal, 1; Charles Morat, 1; Auguste Dauzon, 3; Abel Griffon, 2; François Drouineau, 1; Alfred Boret, 2; Prosper Delanou, 2; Baptiste Gruau, 1; Camille Bouilleau, 2; Emile Boret, 3; Eugène Décran, 2; Armand Mocard, 1; Alexandre Girard, 2; Alexandre Meraud, 2; Alphonse Pradelle, 2.

GRAND CLASSE. — 1^{er} Cours. — Louis Duffaud, 9 prix; Henri Guyard, 5; Armand Bouchard, 4; Auguste Chasteau, 7; Edouard Pinot, 4; Laurent Bailly, 3; Eugène Luzé, 4; Maurice Charruau, 1; Charles Boret, 4; Léon Boret, 4; Eugène Moreau, 3; Théophile Levron, 4; Alexis Arriau, 1; Joseph Pivron, 1.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

AVIS.

Un examen pour l'admission de surnuméraires-stationnaires dans l'administration des lignes télégraphiques, aura lieu à Paris, le 5 octobre 1857, conformément à l'arrêté ministériel du 29 juillet dernier.

En exécution de l'article 3 de cet arrêté, les candidats qui voudront se présenter à cet examen, devront se faire inscrire, avant le 1^{er} septembre 1857, au bureau du personnel de la direction des lignes télégraphiques, Ministère de l'Intérieur, et produire en même temps les pièces ci-après :

1^o Acte de naissance légalisé; 2^o Certificat constatant la libération définitive du service militaire;

3^o Certificat de bonnes vie et mœurs, légalisé; 4^o Diplômes constatant les grades universitaires que les candidats auraient obtenus.

Les demandes faites avant la publication du présent avis devront être renouvelées.

Le registre d'inscription sera clos, le 31 août 1857, à cinq heures du soir.

Conditions d'admission au surnumérariat et programme des connaissances exigées.

Les candidats doivent être âgés de vingt-huit ans au plus et justifier de leur qualité de Français.

Les anciens militaires ayant au moins quatre ans de service, peuvent être admis jusqu'à l'âge de trente ans.

Ils doivent justifier des connaissances suivantes :

1^o Une écriture très-lisible; 2^o Une rédaction correcte; 3^o Le dessin linéaire; 4^o L'arithmétique jusques et y compris les proportions; 5^o Des notions élémentaires de géométrie et de physique et spécialement ce qui est relatif à la composition des piles; 6^o La géographie terrestre.

La connaissance de l'une ou de plusieurs langues suivantes : l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol, sera prise en grande considération pour le classement des candidats.

MM. les maires sont priés de vouloir bien donner au présent avis la publicité convenable.

A Angers, le 8 août 1857.

Le préfet, VALLON.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 20 août. — Les nouvelles de Constantinople, sont du 12 août.

Le Sultan a écrit une lettre autographe aux Souverains des quatre puissances unionistes.

Le 12, Aly-Bey devait partir pour la France porteur d'un message pour l'empereur Napoléon.

Une dépêche télégraphique, arrivée le 10, ordonne à l'ambassadeur de France de rester.

Les listes electorales ont été publiées en Valachie. Le délai pour la rectification de ces listes expire le 3 septembre. Le Caïmacam a destitué un grand nombre de fonctionnaires. Les lettres signalent un grand nombre d'irrégularités semblables à celles de la Moldavie. L'autorité a ordonné d'exclure les partisans des princes Stirbey et Bibesco.

La *Presse d'Orient* dit qu'avant la rupture des relations diplomatiques, M. de Tayllerand a été l'objet d'une ovation dans l'ancienne capitale de la Valachie, où il y a eu des fêtes, arcs de triomphe, harangues de la municipalité et de l'évêque, acclamations en l'honneur de l'Empereur des Français et des Puissances protectrices.

A Tunis, 50 blessés ont reçu une généreuse hospitalité chez le Consul français qui a exigé que les troupes protègent l'ordre et que des arrestations fussent opérées. — Havas.

BOURSE DU 20 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 50.

BOURSE DU 21 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 67 03.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

point parti de rien? n'étiez-vous pas paléfenier de l'un des habitants de ce pays? n'êtes-vous pas devenu général par vos travaux, vos vertus civiques, votre bravoure? Eh bien, en cela vous ressemblez à Bonaparte qui, des grades inférieurs de notre armée, s'est élevé au premier poste de la nation. Voilà pourquoi le Premier-Consul vous aime; il veut, m'a-t-il dit, avoir un autre lui-même dans le Nouveau-Monde; il veut que l'Europe et l'Amérique reposent sur les bras de deux héros, de deux géants; et si Toussaint-Louverture eût été un héros, un géant, si, seulement, il eût eu quelque capacité, le choix de Bonaparte se serait arrêté sur lui. Mais Toussaint est d'une désespérante médiocrité; Toussaint sera donc renversé de son trône, nous l'écraserons et vous serez fait empereur: telle est la volonté de celui qui commande aux peuples de l'Occident. — C'est fort bien, dit le gouverneur qui ne se sentait pas d'aise; mais où sera, dans tout cela, l'intérêt de Bonaparte? Je veux bien qu'il m'estime et me cherche: la gloire, en effet, a dû lui apprendre mon nom et mes conquêtes; mais nous avons, tous, quelque profit dans nos actes les plus désintéressés en apparence... Je voudrais savoir... — Je comprends, interrompt le capitaine surpris qu'un niais de la trempe de Dessalines eût l'ombre d'une idée raisonnable, je vous comprends et vous admire, car votre sagacité en remonterait aux plus fins diplomates. Où sera l'intérêt du Premier-Consul? demandez-vous. Eh! mon Dieu, ne le devinez-vous pas? l'empereur de Saint-Domingue ne sera-t-il pas l'émule et l'ami du grand Bonaparte? A ce double titre, l'influence de l'Angle-

terre ne sera-t-elle pas effacée dans les Antilles et l'océan Pacifique? N'allez-vous pas, aidé de nos soldats et de notre argent, bâtir de redoutables forteresses, construire des vaisseaux, avoir une armée, une flotte, un empire enfin? L'Angleterre vaincue par nos armes, en Europe, sera tenue en respect par votre puissance dans ce pays, et la France et Saint-Domingue seront les deux clefs de l'univers. — A la bonne heure, cette explication me satisfait... mais comment nous débarrasser de Toussaint? — Rien de plus facile; laissez-moi, d'abord vous parler de M^{re} de Cardonne, de la belle Nancy... — Ah! oui, à propos, s'écria Dessalines chez qui l'orgueil et l'ambition avaient, momentanément, étouffé l'amour; que peut-il y avoir de commun entre cette jeune fille, Bonaparte et moi? — Vous allez le savoir. M^{re} de Cardonne a été élevée en France; la fille d'un amiral qui a bravement combattu pour son pays devait fixer l'intérêt du Premier-Consul; et le Premier-Consul, qui a vu, de ses propres yeux la belle créole, qui a su apprécier les charmes de son visage et les grâces de son esprit, a pensé que ce serait là une impératrice digne de votre empire et de vous... — Vraiment! — Rien n'échappe à l'œil du général Bonaparte; ce héros pense à tout, et mène de front toutes les entreprises; il dit le matin ce qu'il veut faire, et le soir il a fait ce qu'il avait dit. Donc, il a décidé, arrêté résolument, irrévocablement, que vous seriez, vous, couronné empereur de Saint-Domingue, et M^{re} de Cardonne couronnée impératrice... Vous plaindriez-vous de ce projet de mariage par hasard? — Moi! fit le gouverneur les narines dilatées comme un limier sur la

voie, moi! je serai le plus heureux des hommes... Mais cette jeune fille ne m'aimera jamais... — Excellence, nous faisons, ici, de la politique et non de la modestie... Cette jeune fille vous aimera, car elle vous aime. — Qui vous a dit cela? — Je viens des Tamarins. — Et?... — Et j'y ai appris bien des choses. Le Premier-Consul m'avait ordonné de voir M^{re} de Cardonne et de lui annoncer que, par un effet de sa bienveillance, il lui destinait une couronne; en admettant que la belle créole eût été insensible aux agréments d'un bel homme tel que vous, le général Bonaparte pensait, avec raison, que la gloire de régner la séduirait. Il ne s'est pas trompé. M^{re} de Cardonne sera ravie de s'asseoir à vos côtés, sur un trône; mais, comme toutes les jolies femmes, elle a des caprices et de la coquetterie... — Ces caprices! eh, bon Dieu, qu'elle ne se gêne pas; s'il lui plaît d'avoir un trône en or massif, je le lui donnerai; je mettrai le feu à la province de Saint-Marc pour peu qu'elle tienne à... — C'est fort gentil cela, j'en conviens; mais M^{re} de Cardonne n'est pas si exigeante; elle désire, tout bonnement, que l'amiral, son père, soit arrêté et emprisonné... — Accordé, mille diables! s'écria Dessalines; je ferai mieux, le comte sera étranglé... — Vous faites les choses trop en grand, Excellence; la future impératrice ne pousse pas si loin ses précautions; elle connaît à fond le caractère de l'amiral, elle sait qu'il fera toujours obstacle au mariage projeté, et elle veut écarter ce vieil obstiné pour être libre de ses actions.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE*A l'Amiable,***UNE GRANDE MAISON,**

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, quai de Limoges n° 97, actuellement occupée par M. Morin, négociant en vins, avec ou sans l'établissement des caves, et servitudes, situées rue de Fenet.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e LEROUX, notaire, ou à M. HUARD-CHASSELOUP. (477)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE*A l'amiable,*

EN DÉTAIL ET PAR LOTS,

*A la convenance des acquéreurs,***UNE PROPRIÉTÉ,**

Située commune de Bagneux, consistant en deux maisons de maître, pressoir, écuries, caves, jardins, et environ 7 hectares de terre labourable et vigne.

Il existe sur cette propriété 250 pieds d'arbres fruitiers en bon rapport.

S'adresser à M. PIERRE, rue Royale, ou à M^e DION, notaire. (430)

A VENDRE*Par adjudication,*

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 30 août 1857, heure de midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, carrefour du Puits-Neuf, dépendant de la succession du sieur Louis-Jean Guillemé, ancien menuisier à Saumur, actuellement occupée par M. Peraro, coutelier, et joignant d'un côté M^{me} V^e Grosbois, d'autre côté M. Bigot. (449)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE*à l'amiable,***UNE MAISON,**

Située à la Croix-Verte, ancienne route d'Angers, contenant plusieurs chambres, greniers, hangar, écurie, cour et jardin contenant environ 11 ares.

S'adresser au sieur VALLÉE, marchand à Doué, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (451)

A VENDRE*A l'AMIABLE,*

Une MAISON, située à Saumur, rue Royale, n° 33, 35 et 37, composée de trois boutiques, avec chambres, caves et greniers, plus un terrain propre à construire, à l'encoignure des rues Royale et de l'Abreuvoir.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, soit à M. Delaunay-Vallienne, soit à M^e Duterme, notaire à Saumur. (465)

A CÉDER

DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tourelle. (453)

La Société-Centrale des Manutentions de France, formée au Capital de six millions, divisés en 12,000 actions de 500 francs devant produire 20 % de bénéfices annuels, est représentée à Saumur par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, chez lequel on souscrit.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE*A l'amiable,*

Un CLOS DE VIGNE, situé aux Malligrolles, commune de Saumur, contenant 1 hectare 22 ares, entourés de murs.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (461)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR LOTS,

UN BEAU CLOS DE VIGNE,

Situé canton des Hauts-Sentiers et de la Gravelle, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux; contenant trois hectares soixante-trois ares, avec façade sur le chemin de la Pierre-Couverte et sortie sur la Ruelle des Pauvres.

Ce clos, entouré de murs et de haies vives, joint: MM. Romani, Baudouin, Bineau, Bontemps, Pineau, Hérisson, Pinot, Savatier, Boret et Hélaudais.

Il pourrait être facilement divisé en terrains propres à bâtir, au moyen de l'ouverture d'une rue qui va être faite incessamment par la commune de Bagneux, allant du chemin de la Pierre-Couverte audit Bagneux.

S'adresser, pour tous renseignements, à TOUCHALEAUME, étude de M^e CHASLE, place de la Bilange, à Saumur.

DEUX MAISONS**A LOUER PRÉSENTEMENT***Ou pour la Saint-Jean,*

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUHAULT, rue d'Orléans. (199)

M^e DEHAU, notaire à Baugé, demande un CLERC. (425)

A LOUER**ÉCURIE, MAGASIN ET TERRAINS,***Sur le quai Saint-Nicolas.*

S'adresser au sieur DAVOINE, concierge des anciens magasins à fourrages. (426)

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (472)

M. TESSIÉ,**Successeur de M. MÉE,***Hôtel de France,*

Prévient le public que l'incendie qui s'est déclaré dans ses écuries lundi 10 août, n'a point arrêté le service de l'hôtel. Il peut recevoir dès aujourd'hui, comme par le passé, toutes voitures et chevaux. (457)

A VENDRE

Un FUSIL à un coup, fabrique Saint-Étienne.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^{es} SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, et DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n° 79.

ADJUDICATION

Le mardi 25 août 1857, heure de midi,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

EN DEUX LOTS,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées à Saumur, rue d'Orléans, n° 51, occupée par M^{me} V^e Tremblier, débitante de tabacs,

Et rue du Portail-Louis, n° 4, occupée par M. Legué, M^d épiciier-bois-selier.

S'adresser, pour plus amples détails:

1° A M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé;

2° A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, poursuivant la vente;

3° M^e BODIN, aussi avoué à Saumur, rue d'Orléans, co-litigant.

(440) SEGRIS, avoué.

A VENDRE.

Une CHIENNE couchante, orange, âgée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE*A l'amiable, de suite,*

Une MAISON, située à Saumur, rue Pharotel (près l'ancienne gare), occupée par les époux Bateau, composée d'une boutique, cuisine à côté, chambres hautes et cabinets, greniers, puits, latrines et caves.

S'adresser à M. et M^{me} BATEAU ou à M^e DION, notaire. (462)

A VENDRE

Une CUVÉ tirant de trente à trente-deux poinçons de vin rouge.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un beau CHIEN ANGLAIS, robe noire, âgé de deux ans, taille 0,36 c., parfaitement bien dressé.

Prix: 300 francs.

S'adresser à M. Louis DITIÈRE, aux Petits-Cabarets, près Saumur. (463)

A VENDRE**OU A LOUER**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1858,

L'HOTEL DU LION-D'OR.

Exploité à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 41, ayant sortie rue de la Petite-Douve.

S'adresser soit chez M. DELANDES, propriétaire à Bagueux, soit à M. TOUCHALEAUME, étude de M^e Chasle, place de la Bilange, à Saumur. (452)

A VENDRE*La Propriété***DE FOURNEUX,**

Sitée en communes de Dampierre, Souzay et Parnay, arrondissement de Saumur.

Il sera fait un lot séparé du château et de son entourage, composé de toute son enclosure et d'une annexe de terres, vignes, bois, et futaies.

Le surplus sera vendu par lots, à l'amiable et au gré des acquéreurs, avec entrée en jouissance immédiate et droit à la récolte des vignes, aux chaumes et à la seconde herbe des prés.

Les acquéreurs ne paieront pas d'intérêts jusqu'au 1^{er} novembre prochain. Ils paieront 5 p. % de leur prix.

S'adresser:

Pour visiter la propriété, au sieur BAILLERGEAU, garde de Fournoux, demeurant à la mairie de Dampierre;

Et pour traiter, soit à MM. HARNAULT et NAVEAU, mandataires des propriétaires, qui se trouveront à Saumur, Hôtel Budan, les 18 et 19 juillet 1857, et, en suite, le second dimanche de chaque mois et le samedi précédent.

Soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (387)

A VENDRE*Par adjudication,*

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 24 août 1857, heure de midi,

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, port Sigongne, dépendant de la succession de M^{me} V^e Allain, et actuellement occupée en partie par M. Moricet, négociant. Cette maison consiste en un vaste corps de bâtiment d'habitation, magasins, remises, écuries, servitudes, cour et grand jardin ayant une issue sur la rue des Capucins. (445)

A VENDRE*Pour cause de départ.*

La MAISON de M. le capitaine de Chaumontel, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, lingerie, plusieurs chambres à coucher, grenier, écurie remise, serre et jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (417)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

MOYENNANT 17 FR. PAR AN

on reçoit pendant un an le *Journal amusant*, qui publie plus de deux mille DESSINS COMIQUES, CARICATURES, SCÈNES DE MOEURS, PORTRAITS-CHARGES, ETC., par les premiers caricaturistes de Paris, et pendant un an, le *Musée Français-Anglais*, journal mensuel qui donne de grands DESSINS D'ART et D'ACTUALITÉS, des COPIES DE TABLEAUX MODERNES, des scènes de tout genre. Pour un établissement public, pour un café, un restaurant, un cabinet de lecture, le *Journal amusant* et le *Musée Français-Anglais* sont une excellente occasion, puisque pour 47 fr. on possède les deux journaux.

Envoyer un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.